

HIMALIA



GENERALI
Patrimoine



PAS346POD - Juillet 2011 - Document non contractuel - Illustration : Séverine SCAGLIA

Génération responsable



GENERALI
Patrimoine

Orchestrez votre vie avec assurance

Generali Vie
Société Anonyme au capital de 299 197 104 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
602 062 481 R.C.S. Paris
Société appartenant au Groupe Generali
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances
sous le numéro 026

Siège social

11 boulevard Haussmann
75009 Paris

www.generali-patrimoine.fr

Generali, Un groupe mondial puissant et pérenne

Créé à Trieste en 1831, le Groupe Generali fait aujourd'hui partie des principaux groupes mondiaux de services financiers. Premier assureur vie européen, il offre à ses partenaires et clients la sécurité indispensable d'un grand groupe à la solidité reconnue.

- 73,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010,
- Une solidité financière confirmée par les principales agences de notation ⁽¹⁾ :

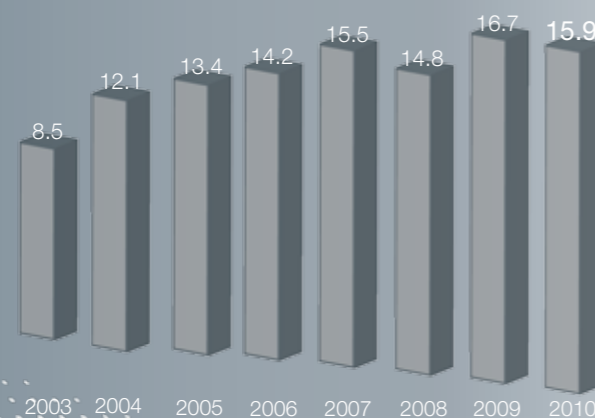
Agence	Note	Commentaire
A.M. Best	A +	Supérieur
Standard & Poor's	AA-	Très solide
Fitch	AA-	Très haute sécurité
Moody's	Aa3-	Excellent

⁽¹⁾ La notation financière est l'appréciation, par une agence de notation financière indépendante, du risque de solvabilité financière d'une entreprise. Elle vise à attribuer une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers (fournisseurs, banques, détenteurs d'obligations...).

Generali France, un acteur de référence dans l'Hexagone

Implanté dans l'Hexagone dès 1832, Generali est devenu le 2^e assureur généraliste en s'appuyant sur sa forte dynamique interne et ses différentes acquisitions. Sa progression est le fruit d'une politique de gestion prudente et responsable, notamment dans sa stratégie de sélection d'actifs rigoureuse et de qualité.

- 90,5 milliards d'euros d'actifs gérés en 2010
- 15,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010
dont 11,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en assurance vie :



Votre avenir sous le signe de la sérénité

L'assurance vie reste aujourd'hui, en matière de gestion patrimoniale, l'outil idéal pour répondre à moyen et à long terme à vos besoins de protection de votre épargne.

L'assurance vie évolue avec vous tout au long des étapes de votre vie, qu'il s'agisse de :

- constituer une épargne de précaution,
- compléter votre retraite,
- organiser et transmettre votre patrimoine.

Dans le cadre de vos objectifs patrimoniaux, votre Conseiller vous a orienté vers le contrat multi-support multigestionnaire Himalia proposé par Generali Vie.

Ce contrat d'assurance vie a, en effet, tout pour vous séduire :

- une offre financière large et diversifiée,
- des options de gestion pour optimiser le suivi de votre épargne,
- une multitude de services pour vous faciliter la vie,
- le cadre fiscal attractif de l'assurance vie.

Generali Patrimoine, force d'innovation

Generali Patrimoine, pôle dédié au développement de l'épargne patrimoniale de Generali Vie, se distingue par l'innovation régulière de ses produits et de ses services en ligne, renforçant ainsi, chaque année, sa position sur le marché de l'assurance vie.

Cette réussite, fruit d'un véritable savoir-faire, bénéficie régulièrement de la reconnaissance de la presse et des professionnels.

RÉCOMPENSES

Le contrat Himalia a reçu deux prix en 2011 :

- Le Label d'Excellence du magazine Les Dossiers de l'Épargne
- Le Trophée d'or des Contrats d'Assurance Vie décerné par Le Revenu

Ces distinctions s'appuient à la fois sur des critères techniques liés aux caractéristiques du contrat et sur des critères de performance financière des fonds.



Une offre financière à la mesure de vos objectifs

Chacun a une sensibilité au risque et des objectifs qui lui sont propres. Que vous soyez un épargnant averti ou au contraire un néophyte des marchés financiers, vous trouverez au sein de l'offre financière du contrat Himalia des supports répondant à vos objectifs patrimoniaux quel que soit votre profil d'investisseur.

● Une large sélection de supports en unités de compte

L'offre financière du contrat Himalia regroupe une gamme étendue de près de 400 supports différents, rigoureusement sélectionnés auprès de sociétés de gestion réputées.

La gamme est régulièrement enrichie afin de vous faire bénéficier des dernières opportunités des marchés et de maintenir la sélection financière au meilleur niveau.

Vous êtes ainsi assuré d'y trouver des supports en unités de compte répondant à vos objectifs d'investissement.

● Une offre diversifiée de fonds en euros

Dans un contrat d'assurance vie, les fonds en euros sont une valeur refuge que vous pouvez intégrer à votre allocation d'actifs pour réduire l'exposition de votre épargne aux aléas des marchés financiers.

Himalia met à votre disposition trois fonds en euros :

- l'Actif Général de Generali Vie
- Euro Innovalia
- Elixence

LES ATOUTS DES FONDS EN EUROS

Ils offrent une gestion sécurisée et une croissance régulière à vos placements.

Garantie par un effet de cliquet, la valeur de l'épargne investie sur les fonds en euros est structurellement positive et la participation aux bénéfices qu'ils génèrent chaque année vous est définitivement acquise.

Panachés à des supports en unités de compte, les fonds en euros peuvent servir de socle sécuritaire en cas de tendance baissière des marchés.

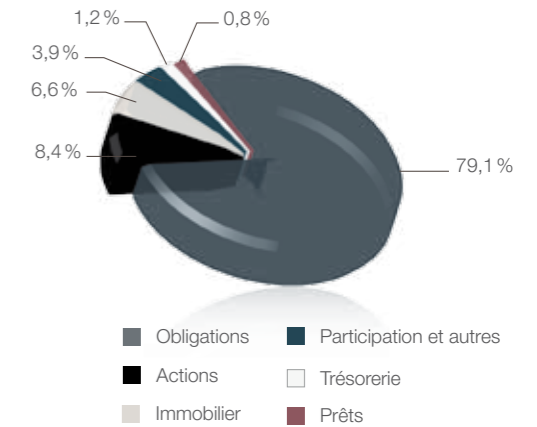
Actif Général de Generali Vie, au service de votre sécurité

Créé en 2007, la taille significative de ce fonds le rend moins sensible aux variations des marchés financiers.

Taux de participation aux bénéfices au 31/12/2010 : 3,70 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion (0,90 %) hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



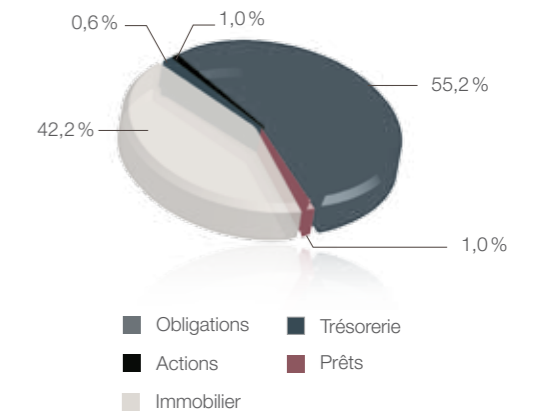
Euro Innovalia, au service de la performance

Accessible uniquement dans le cadre d'un versement libre ou initial dont la répartition comporte un minimum de 40 % d'unités de compte, Euro Innovalia est composé pour une part significative d'actifs immobiliers. Ce fonds en euros vous offre une garantie en capital et un rendement annuel parmi les meilleurs du marché.

Taux de participation aux bénéfices au 31/12/2010 : 4,20 % ⁽²⁾

⁽²⁾ Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

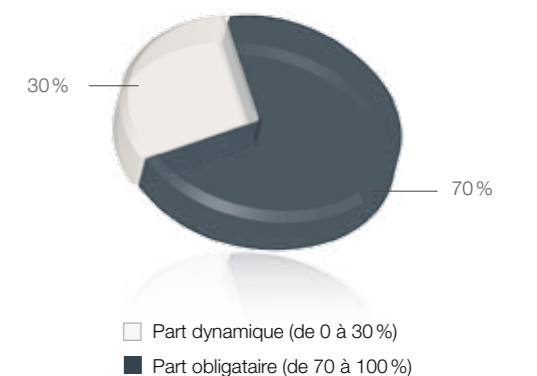


Elixence, un fonds en euros de nouvelle génération

Dernier-né de notre gamme de fonds en euros, Elixence se distingue par sa composition :

- une part obligataire (minimum 70 % des actifs gérés) majoritairement composée d'obligations d'État de qualité,
- une part de dynamisation, sous forme d'un fonds commun de placement (et éventuellement d'actions en titres vifs), piloté en fonction des conditions de marché.

Ce fonds, plus exposé qu'un fonds en euros traditionnel, présente un potentiel de performance significatif. Il est accessible en édition limitée dans le cadre d'un versement initial ou complémentaire.



Des solutions de gestion pour piloter votre épargne

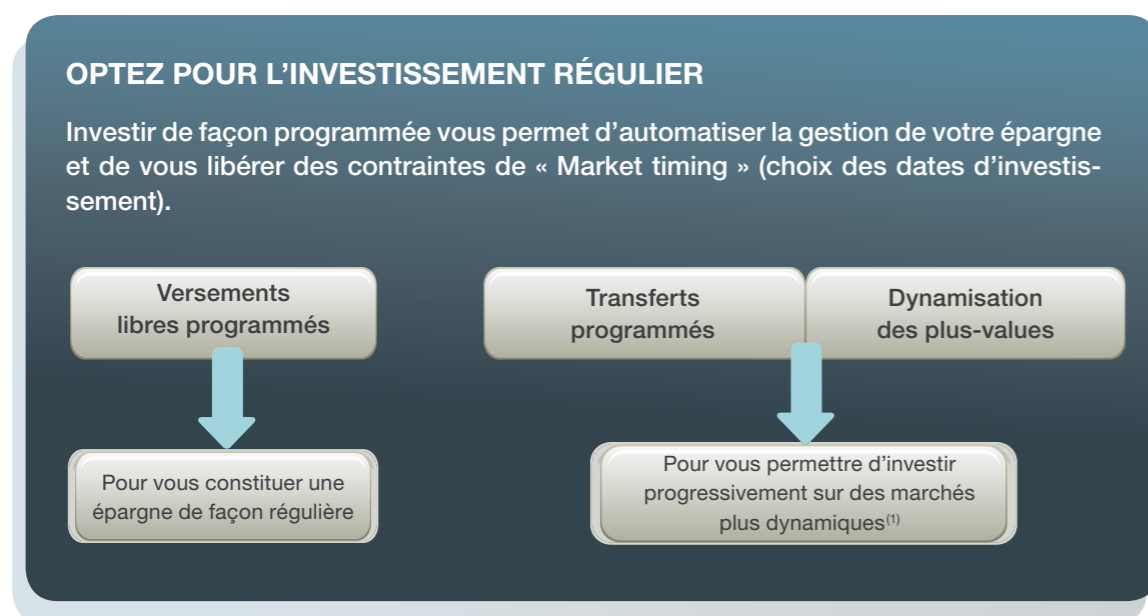
Le mode de Gestion Libre

Vous souhaitez garder la maîtrise de votre investissement

Choisissez le mode de Gestion Libre et pilotez en toute liberté votre épargne investie sur les supports composant l'offre financière de votre contrat Himalia.

Ce mode de gestion vous permet de :

- Gérer, comme vous l'entendez, la répartition de votre capital entre les différents supports du contrat, qu'ils soient en euros⁽¹⁾ ou en unités de compte,
- Diversifier vos investissements sur les supports en unités de compte de votre choix, en mixant catégories géographiques, sectorielles...



⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales.

Des options de gestion pour sécuriser ou dynamiser votre épargne

Dans le cadre de la Gestion Libre, Himalia vous permet d'automatiser vos opérations grâce à une gamme d'options de gestion⁽¹⁾.

	Objectif et périodicité	Support(s) d'origine	Support(s) de destination	Seuil de déclenchement
Transferts programmés	Lisser le risque d'un investissement actions en entrant de manière progressive et régulière sur les marchés financiers ⁽²⁾ . Périodicité : Mensuelle ou trimestrielle	Fonds Actif Général de Generali Vie	Un ou plusieurs supports en unités de compte au choix	10 000 euros sur le fonds Actif Général de Generali Vie
Dynamisation des plus-values	Dynamiser les plus-values générées par le fonds Actif Général de Generali Vie du contrat vers des supports en unités de compte et diversifier l'allocation ⁽²⁾ . Périodicité : Annuelle		De un à trois supports en unités de compte au choix	
Sécurisation des plus-values	Sécuriser les plus-values générées sur des supports en unités de compte vers des supports à vocation défensive. Périodicité : Hebdomadaire	Un ou plusieurs supports en unités de compte déterminé(s) sur lesquels l'épargne est investie	<ul style="list-style-type: none"> • Actif Général de Generali Vie, • CA-AM Dynarbitrage Volatilité, • Échiquier Patrimoine, • Multigest Rendement, • Élan Multi Sélection Réactif, • Richelieu Évolution 	5 %, 10 %, 15 % ou 20 % des plus-values générées
Limitation des moins-values Limitation des moins-values relatives	Transférer automatiquement pour chaque support sélectionné et en fonction d'un seuil de moins-values que vous aurez déterminé la valeur atteinte vers un support de sécurisation dès lors que le seuil a été constaté. Périodicité : Hebdomadaire			5 %, 10 %, 15 % ou 20 % des moins-values sur les supports en unités de compte

⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales.

⁽²⁾ L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. Le souscripteur prend à sa charge le risque des variations des unités de compte qu'il a souscrites.

Une épargne adaptée à vos projets

● Pour épargner régulièrement, programmez vos versements

Si vous souhaitez vous constituer un capital au moyen d'une épargne régulière, optez pour la simplicité et effectuez des versements libres programmés.

Il vous suffit de déterminer leur montant, leur fréquence ainsi que leur répartition entre les supports de votre choix.

● Pour changer de cap... demandez un arbitrage

Un arbitrage consiste à transférer la valeur atteinte par votre épargne sur un ou plusieurs supports vers un ou plusieurs autres supports.

Quand l'envisager ?

Lorsque vos objectifs d'épargne changent, lorsque les marchés financiers connaissent des évolutions déterminantes ou dès que vous le souhaitez.

Votre Conseiller est à votre disposition pour accompagner votre démarche.

● Pour utiliser votre épargne...

En cours de contrat

Si vous souhaitez récupérer une partie ou la totalité de l'épargne atteinte sur votre contrat, procédez à un rachat partiel ou total. Vous disposez ainsi de la somme dont vous avez besoin.

Vous pouvez également profiter de la mise en place de rachats partiels programmés, à partir des supports de votre choix, pour percevoir périodiquement une partie de votre épargne.

Au terme du contrat

Lorsque votre contrat arrive à son terme, deux choix s'offrent à vous :

- percevoir la totalité de l'épargne atteinte de votre contrat sous forme de capital,
- constituer une rente viagère que vous pourrez utiliser en complément de retraite. En choisissant cette formule, vous êtes certain de recevoir un revenu régulier et ce, tout au long de votre vie.

L'OPTION DE RÉVERSION DE VOTRE RENTE VIAGÈRE

Pour protéger l'un de vos proches, vous pouvez opter pour la réversion de votre rente viagère à son profit en cas de décès. Afin d'équilibrer au mieux son futur niveau de vie, la réversion de votre rente peut être définie selon un taux de 60 % ou 100 %.

Votre épargne à portée de clics

De la simple consultation des mouvements à la réalisation de vos opérations en ligne, vous pouvez suivre sur internet l'évolution de votre contrat Himalia, où que vous soyez. Le site de votre Conseiller et le site www.acces-clients.com vous permettent d'accéder à de nombreux services en ligne.

● Consultation en temps réel de votre contrat⁽¹⁾

- mouvements,
- épargne atteinte,
- répartition de votre épargne investie,
- ensemble de vos courriers,
- fiches d'information financière sur chaque support mises à jour régulièrement,
- états de situation.

● Réalisation de vos transactions en ligne en quelques clics⁽¹⁾

- arbitrage⁽²⁾,
- rachat partiel 72 h⁽³⁾,
- versement libre,
- versements libres programmés,
- rachats partiels programmés.

● Modification des informations relatives à votre contrat⁽¹⁾

- votre adresse postale,
- votre carte d'identité,
- vos coordonnées bancaires,
- votre état civil.

● Accès à votre contrat, où que vous soyez, grâce à iGenerali, votre application iPhone⁽⁴⁾

iGenerali est une application entièrement gratuite disponible sur iPhone, iPad et iPod Touch. Spécifiquement développée pour nos clients, iGenerali offre de nombreuses fonctionnalités pour vous permettre de gérer votre épargne où que vous soyez et à tout moment.

Vous pouvez ainsi :

- consulter les données clés de votre contrat : composition des fonds, montant de l'épargne atteinte...
- programmer des alertes sur fonds et sur contrats,
- accéder à nos actualités et les partager par e-mail ou via les réseaux sociaux,
- contacter votre Conseiller facilement par téléphone ou par e-mail.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour pouvoir effectuer des transactions en ligne et pour toute information complémentaire sur ces services.

POUR TÉLÉCHARGER IGENERALI

Rendez-vous sur l'App Store depuis votre iPhone, ou sur iTunes depuis un ordinateur.

⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales. Prendre contact avec votre Conseiller.

⁽²⁾ Uniquement dans le cadre de la Gestion Libre.

⁽³⁾ Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées.

⁽⁴⁾ iPhone®, iPad, iPod Touch, App Store et iTunes sont des marques déposées par Apple Inc.



Des garanties de prévoyance pour protéger votre famille

Se constituer un patrimoine, c'est aussi assurer un soutien financier à ses proches en toute circonstance : Himalia vous permet d'envisager la transmission de votre patrimoine en toute sérénité.

La Garantie Plancher⁽¹⁾

Vous souhaitez mettre le capital à transmettre à l'abri des fluctuations boursières ? Pensez à la Garantie Plancher⁽¹⁾.

Elle vous permet, en cas de décès avant 75 ans, de garantir à vos bénéficiaires le versement d'un capital minimum égal à la somme de vos versements. Bien entendu, si l'épargne atteinte est supérieure aux sommes brutes versées, c'est cette épargne qui sera transmise à vos bénéficiaires.

Vous voulez déterminer vous-même le montant du capital qui sera versé à vos bénéficiaires ? Deux solutions s'offrent à vous :

La Garantie Vie Universelle⁽¹⁾

En cas de décès avant 75 ans, cette garantie de prévoyance assure le versement d'un capital composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne, plus un capital supplémentaire dont vous choisissez vous-même le montant lors de la souscription de l'option⁽²⁾.

La Garantie Vie Entière⁽¹⁾

Quel que soit votre âge au moment du décès, vos bénéficiaires reçoivent un capital que vous aurez choisi, composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne, plus un capital supplémentaire dont vous choisissez vous-même le montant lors de la souscription de l'option⁽²⁾. Cette somme pourra être versée, au choix de vos bénéficiaires, sous forme de capital ou de rente viagère, réversible ou non.

⁽¹⁾ Selon les modalités prévues dans la Note d'Information valant Conditions Générales.

⁽²⁾ Dans la limite de 1 000 000 €.

QUELLE GARANTIE CHOISIR ?

Garant de votre stratégie patrimoniale, votre Conseiller en Gestion de Patrimoine peut vous guider dans le choix des garanties de prévoyance.

Un cadre fiscal privilégié avec Himalia

Himalia	
Fiscalité des plus-values en cas de rachat ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Avant le 4^e anniversaire du contrat : imposition des produits à l'impôt sur le revenu (IR) au barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de 35 %. • Entre le 4^e et le 8^e anniversaire du contrat : imposition des produits à l'impôt sur le revenu (IR) au barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de 15 %. • Au-delà du 8^e anniversaire de votre contrat : <ul style="list-style-type: none"> • imposition des produits à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application d'un abattement annuel de : 4 600 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou 9 200 euros pour un couple soumis à une imposition commune. • ou, sur option, imposition des produits au prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 % (bénéfice d'un crédit d'impôt correspondant à l'abattement annuel ci-avant visé) <p>Les produits sont dans tous les cas soumis aux prélèvements sociaux.</p>
Fiscalité applicable en cas de décès de l'assuré	<p>1. Le bénéficiaire du contrat est le conjoint ou le partenaire de PACS ou le frère / la sœur dans certaines conditions</p> <p>ni droits de succession, ni taxation à la charge du bénéficiaire quel que soit le montant du capital transmis.</p> <p>2. Les autres bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les versements effectués avant les 70 ans de l'assuré : Le capital décès sur votre contrat est transmis hors fiscalité jusqu'à 152 500 euros par bénéficiaire (tous contrats confondus souscrits par un même assuré au profit d'un même bénéficiaire). Au-delà de ce montant, le capital décès supporte une taxation de 20 %. • Pour les versements effectués à compter des 70 ans de l'assuré : Les droits de succession ne sont dus que pour la fraction des primes versées excédant 30 500 euros (tous contrats confondus souscrits par un même assuré quel que soit le nombre de bénéficiaires). Les produits capitalisés sur les versements effectués ne sont pas soumis aux droits de succession. <p>Les produits sont dans tous les cas soumis aux prélèvements sociaux.</p>
Fiscalité ISF de l'épargne atteinte	<p>La valeur de rachat au 1^{er} janvier de l'année d'imposition doit être intégrée à votre patrimoine.</p>

⁽¹⁾ Sauf cas de rachat dans des circonstances exceptionnelles.

